PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

N° 12-2

BULLETIN D'INFORMATION ET RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 3 décembre 2021

AVIS ET PUBLICATION :

- DELEGATIONS DE SIGNATURE DU PREFET / SUBDELEGATIONS DE SIGNATURE DES CHEFS DE SERVICE DE L'ETAT
- PREFECTURE :
  - Direction de la citoyenneté et de la légalité
- SERVICES DECONCENTRES :
  - DDT

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture **www.marne.gouv.fr** (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

Délégations de signature du préfet / Subdélégations des chefs de service de l'État

- Arrêté n° DS 2021-068 du **29 novembre 2021** portant délégation de signature à Mme Catherine ROGY Directrice Départementale des Territoires de la Marne (ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État)

PREFECTURE DE LA MARNE

Direction de la citoyenneté et de la légalité p 8

- Arrêté du **30 novembre 2021** fixant la liste des membres désignés par le conseil départemental de la Marne pour siéger au sein de la Commission départementale de coopération intercommunale

- Arrêté du **30 novembre 2021** fixant la liste des membres désignés par le conseil régional Grand Est pour siéger au sein de la Commission départementale de coopération intercommunale

SERVICES DECONCENTRES

Direction départementale des territoires de la Marne (D.D.T.) p 14

- Arrêté du **29 novembre 2021** portant subdélégation de signature en matière d'administration générale et de marchés publics

- Arrêté du **29 novembre 2021** portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imprévues sur le budget de l'État

- Arrêté du **3 décembre 2021** de démarrage anticipé des travaux dans le cadre de la construction de 19 logements collectifs, 23 rue Marie Clémence Fouriaux à Reims

Délégations de signature du préfet / Subdélégations des chefs de service de l'État

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

DS 2021-068

Arrêté portant délégation de signature à Mme Catherine ROGY Directrice Départementale des Territoires de la Marne

(ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État)

Le Préfet du département de la Marne

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU :

- Le Code des Relations entre le Public et l'Administration ;
- La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- La loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif aux directions départementales interministérielles ;
- Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant M. Pierre N'GAHANE Préfet du département de la Marne ;
- Les arrêtés interministériels (transports ; budget/urbanisme et logement ; budget) du 21 décembre 1982 modifiés, portant règlement particulier de comptabilité pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- L'arrêté interministériel (services généraux du 1er Ministre –économie, finances et industrie) du 11 février 1983 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- L'arrêté interministériel (environnement ; budget) du 27 janvier 1992 portant règlement de compatibilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- L'arrêté interministériel (affaires sociales, santé et ville ; équipement, transports et tourisme ; budget) du 4 janvier 1994 portant règlement de compatibilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- L'arrêté du 23 mars 1994 (jeunesse et sport) portant règlement de compatibilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- L'arrêté du 7 janvier 2003 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le budget de la jeunesse et de l'enseignement scolaire et le budget de l'enseignement supérieur ;
- L'arrêté du 30 décembre 2008 modifié portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- L'arrêté du 26 juillet 2019 modifié relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application de l'article 54 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- L'arrêté du 3 janvier 2020 portant nommant Mme Catherine ROGY, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire de classe normale, Directrice Départementale des Territoires de la Marne à compter du 17 février 2020 ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, en tant que responsable d'unité opérationnelle départementale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses (engagement, liquidation et mandatement) de l'État concernant les programmes suivants :

Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

- « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » -programme 149-
- «Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture» -programme 215-

Mission Écologie, développement et mobilité durables

- «Infrastructures et services de transports» -programme 203-
- « Paysages, eau et biodiversité» -programme 113-
- « Prévention des risques » -programme 181-
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » -programme 217-

Mission Égalité des territoires et logements

- «Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat» -programme 135-

Mission Sécurités

- «Sécurité et éducation routières» -programme 207-, à l'exception des frais de déplacement ;

Mission « Plan de relance »

- Transition écologique –programme 362- ;
- Transition agricole –programme 362- ;

ARTICLE 2 : Sont exclus du champ de la présente délégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les décisions de passer outre les avis défavorables du contrôleur financier ;
- le courrier, en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné.

ARTICLE 3 : En application du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 précité, Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, peut, sous sa responsabilité subdéléguer à certains de ses collaborateurs sa signature pour tout ou partie des domaines fixés par l'article 1er, dans les limites de l'article 3.

Cette subdélégation fera l'objet d'une publication préalable au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture de la Marne, et la signature des agents habilités dans ces conditions fera l'objet d'une accréditation auprès du comptable payeur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté n°DS 2021-022 du 24 février 2021.

ARTICLE 5 : M. le Secrétaire Général et Mme la Directrice Départementale des Territoires de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution, du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne, et dont copie sera adressée à M. l'Administrateur Général des Finances Publiques.

Châlons-en-Champagne, le ***29 novembre 2021***

Le Préfet,

Pierre N'GAHANE

Préfecture de la Marne

Préfecture de la Marne

Direction de la Citoyenneté et de la légalité

PRÉFET
DE LA MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des relations avec les collectivités locales

Arrêté fixant la liste des membres désignés par le conseil départemental de la Marne pour siéger au sein de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

LE PRÉFET DE LA MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-42 et suivants et R 5211-19 et suivants ;

Vu la circulaire NOR/TERB2020473C du 30 juillet 2020 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux modalités de composition et de fonctionnement des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2020 portant constatation de la composition de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu la délibération du 16 juillet 2021 du conseil départemental de la Marne ;

Considérant qu'aux termes de l'article L5211-43 du CGCT le préfet, procède à la désignation, dans l'ordre de présentation de la liste, des représentants élus par le conseil départemental ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRETE

Article 1er :

Sont désignés dans l'ordre de présentation les conseillers départementaux élus par le conseil départemental pour le représenter au sein de la CDCI :
- Monsieur Christian Bruyen,
- Monsieur Sébastien Mirgodin,
- Madame Frédérique Schultess,
- Monsieur Charles de Courson,
- Monsieur Rudy Namur,

Et 3 suivants de liste appelé à siéger au cas où l'un des sièges serait vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou de la perte de la qualité pour laquelle le représentant a été élu :
- Madame Florence Loiselet,
- Monsieur Charles Germain,
- Monsieur Jonathan Rodrigues.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrête, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons en Champagne le 30 novembre 2021.

Pierre N'GAHANE

PRÉFET
DE LA MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau des relations avec les collectivités locales

Arrêté fixant la liste des membres désignés par le conseil régional Grand Est pour siéger au sein de la Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)

LE PRÉFET DE LA MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L5211-42 et suivants et R 5211-19 et suivants ;

Vu la circulaire NOR/TERB2020473C du 30 juillet 2020 du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales relative aux modalités de composition et de fonctionnement des commissions départementales de coopération intercommunale (CDCI) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2020 portant constatation de la composition de la commission départementale de coopération intercommunale ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 de la commission permanente du conseil régional Grand Est ;

Vu la lettre de M. Leroy, conseiller régional, du 30 novembre 2021 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L5211-43 du CGCT le préfet, procède à la désignation, dans l'ordre de présentation de la liste, des représentants élus par le conseil départemental ;

Sur proposition du secrétaire général,

ARRETE

Article 1er :

Sont désignés dans l'ordre de présentation les conseillers régionaux élus par le conseil régional Grand Est pour le représenter au sein de la CDCI de la Marne :
- Monsieur Cédric Chevalier,
- Monsieur Pascal Erre.

Article 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Marne.

Châlons en Champagne le 30 novembre 2021.

Pierre N'GAHANE

Services déconcentrés

Services déconcentrés

DDT

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

ARRETE
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale et de marchés publics

La Directrice Départementale des Territoires de la Marne

Vu le code de l'environnement,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code de la construction et de l'habitation,
Vu le code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de la route,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le code de la voirie routière,
Vu le code du patrimoine,
Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu le code de la commande publique,
Vu le code des relations entre le public et l'administration,
Vu le code général des impôts et notamment son article 1388bis,
Vu le code forestier,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 modifiée relative à la partie législative du code du patrimoine,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,
Vu le décret n° n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,
Vu le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant M. Pierre N'GAHANE, préfet du département de la Marne,

Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 du Premier Ministre nommant Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à compter du 17 février 2020,
Vu l'arrêté du 26 mai 2021 du Premier Ministre nommant Mme Claire CHAFFANJON, Directrice Départementale adjointe des Territoires de la Marne, à compter du 01 juin 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Marne à compter du 01 janvier 2021,

40, boulevard Anatole France - CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tel : 03 26 70 80 00

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-026 du 02 mars 2021 portant délégation de signature à Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à l'effet de signer, au nom du Préfet, les actes découlant de ses attributions et compétences,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à Mme Claire CHAFFANJON, Directrice Départementale adjointe des Territoires, à l'effet d'exercer les délégations figurant dans l'article 1 de l'arrêté préfectoral de délégation du 02 mars 2021 susvisé.

ARTICLE 2 :

La délégation de signature conférée à Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, par l'arrêté susvisé du Préfet de la Marne, est subdéléguée en ce qui concerne les domaines suivants :

1. en matière d'administration générale et d'affaires juridiques :

a) Dans le cadre de leurs attibutions respectives, à l'un des chefs de service, à savoir : Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX, Mme Carole CARBONNIER, Mme Corinne HELFER, M. Landry VILLIERE, M. Pierre FOURCADE, M. David DELAISSE, M. Raynald VICTOIRE ; et à Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef du service Habitat et Ville Durables ; à M. Manuel OLIVER, adjoint à la cheffe du service Urbanisme, à M. Flavien VAILLE, adjoint au chef du service « Eau, Environnement et Préservation des Ressources » ; à Mme Christine RIES, adjointe à la cheffe du service « Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers » ; à M. Yann TRONCHET, adjoint au chef du service « Economie Agricole et Develeppement Durable » ; à Mme Belotti Céline, adjointe à la cheffe de la « Mission d'appui et pôle juridique ».

b) conformément à l'article 1 de l'arrêté de délégation 02 mars 2021 susvisé, pour les mesures usuelles de gestion administrative des personnels (congés, autorisations d'absence, ordres de mission ...), dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

M. Vincent ROGER
M. Boris MONTAGNE
M. Florent COLIN
M. Jean FOSSET
M. Romuald LORIDAN
Mme Angélique DECLUY
Mme Valérie DUFOUR
Mme Aliona SAULNIER
M. Cyril GOUGELET
Mme Fabienne DENIMAL
Mme Nathalie AIT ADI
Mme Cathy LEMOINE

Mme Juliette JACQUESSON
Mme Céline CORVISIER
M. Sébastien CHARLES
M. Florian MARO
Mme Elsa LE CRONC
Mme Anne-Laure DESTOMBE
Mme Sophie CHADEAU
Mme Hélène BURETTE
Mme Catherine CHEVRIER
M. Eric GEANT
Mme Christine LEFEBVRE
Mme Sophie TRICARD
M. Benoît DESRUMAUX
M. Kévin GRAS

2. en matière d'environnement, eau et préservation des ressources :

à M. Raynald VICTOIRE, en qualité de chef du service « Eau, Environnement et Préservation des Ressources », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Flavien VAILLE, en qualité d'adjoint au chef du service, ou dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

-M. Florent COLIN, en qualité de chef de la cellule « Politique de l'eau »,et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Jean FOSSET, en qualité d'adjoint à la cheffe de cellule,
-M. Vincent ROGER, en qualité de chef de la cellule « Procédures environnementales », et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Boris MONTAGNE, en qualité d'adjoint au chef de cellule,
-M. Romuald LORIDAN, en qualité de chef de la cellule « Nature et paysage »,
-ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

Sont exclus de cette subdélégation les arrêtés d'ouverture d'enquête publique.

3. en matière d'économie agricole et développement rural :

a) à M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service « Économie Agricole et Développement Rural », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Yann TRONCHET, en qualité d'adjoint au chef du service, ou dans le cadre de leurs attributions respectives,à :

- Mme Angélique DECLUY, en qualité d'adjointe au chef de la cellule « Foncier et projets des exploitations »,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

b) concernant la mise en œuvre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), à M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yann TRONCHET, en qualité d'adjoint au chef du service ainsi qu'à

Mme Angélique DECLUY, en qualité d'adjointe au chef de la cellule « Foncier et projets des exploitations ».

4. en matière de sécurité, prévention des risques naturels, technologiques et routiers :

à Mme Carole CARBONNIER, en qualité de cheffe du service « Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques, Routiers », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Christine RIES, en qualité d'adjointe à la cheffe du service, ou dans le cadre de leurs attributions respectives,à :

- Mme Fabienne DENIMAL, en qualité de cheffe de la cellule « Éducation routière », et en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Nathalie AIT ADI, en qualité d'adjointe à la cheffe de cellule,
- Mme Aliona SAULNIER, en qualité de cheffe de la cellule « Prévention des risques naturels, technologiques et lutte contre le bruit », et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Cyril GOUGELET, en qualité d'adjoint à la cheffe de la cellule,
- Mme Valérie DUFOUR, en qualité de cheffe de la cellule « Prévention du risque routier »,
- M. Mehdi TRABELSI en qualité de chargé d'études ODSR,
- M. Fabien CHARPENTIER, en qualité d'agent Bureau Défense et responsable du « Pôle opérationnel de veille et gestion de crises » ,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

5. en matière d'urbanisme et planification :

à Mme Corinne HELFER, en qualité de cheffe du service « Urbanisme », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Manuel OLIVER, en qualité d'adjoint à la cheffe du service, ou dans le cadre de leurs attributions respectives à :

-Mme Cathy LEMOINE, en qualité d'adjointe au chef de la cellule « Autorisations et Fiscalité de l'Urbanisme » ;
- Mme Juliette JACQUESSON, en qualité de cheffe de la cellule « Planification et Légalité », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Céline CORVISIER en qualité d'adjointe à la cheffe de la cellule ;
- M. Sébastien CHARLES en qualité de responsable du pôle « Accessibilité » ,
- Mme Laurie FORTE en qualité de référente Fiscalité ,
- Mme Géraldine CANDUZZI en qualité de référente ADS ,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

Plus spécialement, en matière d'avis spécifique de la DDT concernant le respect des règles garantissant la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, conformément aux dispositions des articles R.122-19 à R.122-29 et R.123-1 à R.123-55 du code de la

construction et de l'habitation, outre Mme Corinne HELFER, M. Manuel OLIVER et M. Sébastien CHARLES, à MM François-Xavier BOUILLERET, Jean-Michel DEMORAT, Denis DUPUIS, et Piero OSTI.

Pour les visites de sécurité d'arrondissement des ERP de catégories 1 à 3, les agents indiqués au paragraphe précédent.

Pour la sous-commission d'accessibilité, outre Mme Corinne HELFER et M. Manuel OLIVER, à M. Sébastien CHARLES.

6. en matière d'habitat et ville durables :en matière d'habitat et ville durables :

à M. David DELAISSE, en qualité de chef du service « Habitat et Ville Durables », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie RONGIER, en qualité d'adjointe au chef du service, ou dans le cadre de leurs attributions respectives à :

- M. Florian MARO, en qualité de chef de la cellule « Logement social et lutte contre l'habitat indigne», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Elsa LE CRONC, en qualité d'adjointe au chef de cellule,
- Mme Anne-Laure DESTOMBE, en qualité de cheffe de la cellule « Renouvellement Urbain », et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Sophie CHADEAU, en qualité d'adjointe à la cheffe de cellule,
- Mme Hélène BURETTE, en qualité de cheffe de la cellule « Habitat privé » et, en cas d'absence ou d'empêchement à Mme Catherine CHEVRIER, en qualité de cheffe du pôle ANAH, à M. Éric GÉANT, en qualité de chef du pôle bâtiment durable,
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

7. en matière de territorialité, portage des politiques :

à M. Pierre FOURCADE, en qualité de chef du service «Territorialité, Portage des Politiques», ou dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

- Mme Christine LEFEBVRE, en qualité de cheffe de la cellule « Ressources et Valorisation »,
- Mme Sophie TRICARD, en qualité de cheffe de la cellule « Stratégie et Développement Chalons – Sainte Menehould » ,
- M. Benoît DESRUMAUX, en qualité de chef de la cellule « Stratégie et Développement Sézanne – Vitry le François »,
-M. Kévin GRAS en qualité de chef de la cellule « Stratégie & Développement/ Reims-Epernay »
- ou à l'un des chefs de service cités au présent article.

8. en matière de marchés publics et accords-cadres :

- à Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX, en qualité de cheffe de la « *Mission d'appui et pôle juridique* », et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Belotti Céline, adjointe à la cheffe,

- à M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service « Économie Agricole et Développement Rural », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Yann TRONCHET, en qualité d'adjoint au chef du service,

- à Mme Carole CARBONNIER, en qualité de cheffe du service «Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Christine RIES, adjointe à la cheffe du service,

- à Mme Corinne HELFER, en qualité de cheffe du service «Urbanisme», et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, à M. Manuel OLIVER, en qualité d'adjoint à la cheffe du service,

- à M. David DELAISSE, en qualité de chef du service «Habitat et Ville Durables», et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à Mme Nathalie RONGIER, en qualité d'adjointe au chef du service,

- à M. Raynald VICTOIRE, en qualité de chef du service « Eau, Environnement, Préservation des Ressources », et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à M. Flavien VAILLE, en qualité d'adjoint au chef du service,

- à M. Pierre FOURCADE, en qualité de chef du service «Territorialité, Portage des Politiques».

Pour les marchés et accords-cadres passés dont le montant estimé ou attribué n'excède pas 10 000 € HT pour tout type de prestations à l'exception toutefois des marchés de prestations intellectuelles.

ARTICLE 3 :

La subdélégation de signature est donnée, pour tous les domaines, aux personnes suivantes qui assurent le service de permanence pour prendre toute décision nécessitée par une situation d'urgence :

-Mmes CARBONNIER, HELFER et MM. FOURCADE, DELAISSE, VICTOIRE, VILLIERE, chefs de service,
-Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef du service « Habitat et Ville Durables »,
-M. Manuel OLIVER, adjoint à la cheffe du service « Urbanisme »,
-M. Flavien VAILLE, adjoint au chef du service « Eau, Environnement, Préservation des Ressources »,
- Mme Christine RIES, adjointe à la cheffe du service « Sécurité, Prévention des Risques Naturels, Technologiques et Routiers »,
- M. Yann TRONCHET, adjoint au chef du service « Economie Agricole et Développement Durable »

ARTICLE 4 :

L'arrêté du 01 juillet 2021 portant subdélégation de signature de Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, est abrogé.

ARTICLE 5 :

Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et la Directrice Départementale des Territoires de la Marne sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 29 NOV. 2021

La Directrice Départementale des Territoires

Catherine ROGY

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

ARRETE

Portant subdélégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées sur le budget de l'État,

La Directrice Départementale des Territoires de la Marne

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu le décret du 15 janvier 2020 du Président de la République nommant M. Pierre N'GAHANE, préfet du département de la Marne ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2013 relatif au cadre de référence interministériel du contrôle interne comptable ;

Vu l'arrêté du 3 janvier 2020 du Premier Ministre nommant Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, à compter du 17 février 2020,
Vu l'arrêté du 26 mai 2021 du Premier Ministre nommant Mme Claire CHAFFANJON, Directrice Départementale adjointe des Territoires de la Marne, à compter du 01 juin 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale des territoires de la Marne à compter du 01 janvier 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 novembre 2021 portant délégation de signature à Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et des dépenses de l'État ;

40, boulevard Anatole France - CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tel : 03 26 70 80 00

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation est donnée à Mme Claire CHAFFANJON, Directrice Départementale adjointe des Territoires, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire des dépenses et des recettes de l'État des budgets opérationnels des programmes ci-dessous, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté du Préfet, susvisé.

Mission Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales

- «Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture» - programme 149

Mission Écologie, développement et mobilité durables

- «Infrastructures et services de transports» – programme 203
- « Paysages, eau et biodiversité» – programme 113
- « Prévention des risques » - programme 181

Mission Égalité des territoires et logements

- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » – programme 135

Mission Sécurités

- «Sécurité et éducation routières» – programme 207

Mission Plan de relance

- «Transition écologique» – programme 362
- «Transition agricole» – programme 362

ARTICLE 2 :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences :
- les propositions d'engagement auprès du contrôleur financier déconcentré et les pièces justificatives qui les accompagnent ;
- les pièces de liquidation des recettes et des dépenses de toutes natures,

à

- Mme Isabelle PALSEUR-PLOIX, en qualité de cheffe de la « Mission Appui et Pôle Juridique »(MAPJ), et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Céline BELOTTI, en qualité d'adjointe à la cheffe de la MAPJ,
- M. David DELAISSE, en qualité de chef du service «Habitat et Ville Durables», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Nathalie RONGIER, adjointe au chef de service,
- M. Landry VILLIERE, en qualité de chef du service « Économie Agricole et Développement Rural », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Yann TRONCHET, en qualité d'adjoint au chef du service,
- Mme Carole CARBONNIER, en qualité de cheffe du service «Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers», et en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Christine RIES, en qualité d'adjointe à la cheffe du service,
- M. Pierre FOURCADE, en qualité de chef du service «Territorialité, Portage des Politiques»,
- Mme Corinne HELFER, en qualité de cheffe du service «Urbanisme», et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Manuel OLIVER, en qualité d'adjoint à la cheffe du service ,
- M. Raynald VICTOIRE, en qualité de chef du service « Eau, Environnement et Préservation des Ressources », et en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Flavien VAILLE, en qualité d'adjoint au chef du service.

ARTICLE 3 :

Subdélégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toutes natures, proposées au mandatement :

à

- M. Vincent ROGER, en qualité de chef de cellule « Procédures environnementales», du service «Environnement, eau et préservation des ressources» ;
- M. Florent COLIN, en qualité de chef de la cellule « Politiques de l'eau », du service «Environnement, eau et préservation des ressources» ;
- M. Romuald LORIDAN, en qualité de chef de la cellule « Nature et paysage », du service «Environnement, eau et préservation des ressources» ;
- Mme Christine LEFEBVRE en qualité de cheffe de la cellule « Ressources et Valorisation », du service « Territorialité et Portage des Politiques » ;
- Mme Sophie TRICARD en qualité de cheffe de la cellule « Stratégie & Développement/ Châlons en Champagne- Sainte Ménéhould », du service « Territorialité et Portage des Politiques » ;
- M. Benoît DESRUMAUX en qualité de chef de la cellule « Stratégie & Développement/ Sézanne-Vitry Le François », du service « Territorialité et Portage des Politiques » ;
- M. Kévin GRAS en qualité de chef de la cellule « Stratégie & Développement/ Reims-Epernay », du service « Territorialité et Portage des Politiques » ;
- Mme Fabienne DENIMAL, en qualité de cheffe de la cellule « Éducation Routière », du service «Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers»,

- Mme Aliona SAULNIER, en qualité de cheffe de la cellule « Prévention des risques naturels technologiques et lutte contre le bruit », du service «Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers»,
- Mme Valérie DUFOUR, en qualité de cheffe de la cellule « Prévention du risque routier », du service «Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers»,
- M. Mehdi TRABELSI, en qualité de chargé d'études ODSR du service «Sécurité, Prévention des risques naturels, technologiques et routiers»,
- M. Florian MARO, en qualité de chef de la cellule « Logement social et lutte contre l'habitat indigne», du service «Habitat et Ville Durables» ;
- Mme Anne-Laure DESTOMBE, en qualité de cheffe de la cellule « Renouvellement urbain», du service «Habitat et Ville Durables» ;
- Mme Hélène BURETTE, en qualité de cheffe de la cellule « Rénovation et bâtiment durable», du service «Habitat et Ville Durables» ;

ARTICLE 4 :

Les agents cités dans le tableau de l'annexe 1 ont délégation de validation dans les applications CHORUS (licence RUO), CHORUS FORMULAIRE, PLACE et GALION pour les budgets opérationnels de programme indiqués dans ce même tableau.

Cette délégation est octroyée sous couvert de la signature de l'ensemble des pièces budgétaires, par les agents habilités aux articles 2 et 3 de la présente subdélégation.

ARTICLE 5 :

L'arrêté du 1 juillet 2021 portant subdélégation de signature de Mme Catherine ROGY, Directrice Départementale des Territoires de la Marne, est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la Préfecture de la Marne et la Directrice Départementale des Territoires de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Marne.

Châlons-en-Champagne, le 29 NOV. 2021

La Directrice Départementale des Territoires

Catherine ROGY

Tableau annexe aux délégations de signature d'ordonnancement secondaire relatif aux validations dans les applications remettantes CHORUS

Civilité Prénom NOM	Applications	Programmes
Mme Lætitia ROUYEZ	CHORUS (Licence RUO)	BOP0113, BOP0135, BOP0149, BOP0362
Mme Elsa LE CRONC	CHORUS (Licence RUO)	BOP0135, BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Carole CARBONNIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Christine RIES	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Aliona SAULNIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mr Mehdi TRABELSI	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Valérie DUFOUR	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mr Cyril GOUGELET	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Fabienne DENIMAL	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Adeline SAINT-VAL	CHORUS FORMULAIRE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mr Raynald VICTOIRE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Flavien VAILLE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Romuald LORIDAN	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Florent COLIN	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Vincent ROGER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Pierre FOURCADE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mr Benoît DESRUMAUX	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mme Chritine LEFEBVRE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mme Sophie TRICARD	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mr Kévin GRAS	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mr David DELAISSE	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Nathalie RONGIER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mr Florian MARO	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Elsa LE CRONC	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mr Benjamin LEROI	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135
Mme Corinne HELFER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mr Manuel OLIVER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mme Nathalie KESSLER	CHORUS FORMULAIRE	BOP0135, BOP362
Mr Florian MARO	GALION	BOP0135
Mme Michelle MARCHAND	GALION	BOP0135
Mme Séverine LARCIS	GALION	BOP0135
Mme Elsa LE CRONC	GALION	BOP0135
Mr Benjamin LEROI	GALION	BOP0135
Mr Romuald LORIDAN	PLACE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mr Florent COLIN	PLACE	BOP0113, BOP0149, BOP0362
Mme Christine RIES	PLACE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mr Cyril GOUGELET	PLACE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Fabienne DENIMAL	PLACE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Aliona SAULNIER	PLACE	BOP0181, BOP0203, BOP0207
Mme Adeline SAINT-VAL	PLACE	BOP0181, BOP0203, BOP0207

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires

Arrêté de démarrage anticipé des travaux

Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles D323-8, D331-1 et D331-5,

Vu la demande de REIMS HABITAT du 16 novembre 2021,

Vu la convention de délégation de compétence des Aides à la Pierre signée par la Communauté Urbaine du Grand Reims le 15 juin 2021.

Art. 1 -

Conformément à la dérogation prévue à l'article D323-8 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH), une autorisation anticipée de démarrage des travaux est accordée à REIMS HABITAT dans le cadre de la construction de 19 logements collectifs, 23 rue Marie Clémence Fouriaux à Reims.

Art. 2 -

L'octroi de cette dérogation ne vaut cependant en aucun cas engagement de l'Etat sur le financement de cette opération à l'aide d'une subvention au logement locatif social et l'octroi d'une prime, le cas échéant.

Reims, le 03 DEC. 2021

Pour le Préfet du département de la Marne et par délégation,

La Présidente de la Communauté Urbaine du Grand Reims
Madame Catherine VAUTRIN

Le Vice-Président
Alain WANSCHOOR

40, boulevard Anatole France - CS 60554
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
Tel : 03 26 70 80 00